



# PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants de l'Argentor, de la Lizonne et du Son-Sonnette porté par le syndicat des Bassins Argentor, Lizonne et Son-Sonnette (SBAISS)

Par arrêté du 1<sup>er</sup> février 2024, la préfète de la Charente a prescrit, à la demande du SBAISS, une enquête publique préalable à :

- la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants de l'Argentor, de la Lizonne et du Son-Sonnette au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,
- la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.

Cette enquête, d'une durée de 33,5 jours consécutifs, sera menée du 11 mars 2024 à 9h au 13 avril 2024 à 12h sur les communes de :

Alloue, Aunac-sur-Charente, Beaulieu-sur-Sonnette, Benest, Bioussac, Cellefrouin, Champagne-Mouton, Chassiacq, Couture, La Tâche, Le Bouchage, Le Grand-Madieu, Le Vieux-Cérier, Lichères, Lussac, Mouton, Nanteuil-en-Vallée, Nieuil, Parzac, Poursac, Saint-Ciers-sur-Bonnieure, Saint-Claud, Saint-Coutant, Saint-Front, Saint-Georges, Saint-Gourson, Saint-Laurent-de-Céris, Saint-Mary, Saint-Sulpice-de-Ruffec, Suaux, Taizé-Aizie, Terres-de-Haute-Charente, Turgon, Val de Bonnieure, Valence, Ventouse et Vieux-Ruffec

Le maître d'ouvrage est le SBAISS dont le siège social se situe à la mairie de Saint-Claud, 12 rue du Commandant Laplante à Saint-Claud (16450). Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à Mme Camille Lafourcade (05.45.31.14.67 / sieah.sonsonnette@orange.fr).

Sont désignés : Monsieur Patrice LAMANT, cadre dirigeant du secteur industriel à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Yveline BOULOT, enquêtrice vacataire de statistique agricole en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier au format papier ou numérique seront déposées en mairies précitées.

Le public pourra prendre connaissance du dossier :

- dans toutes les communes citées, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;
- en le consultant sur le site de la préfecture : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Actions de l'Etat – Environnement-Chasse-Eau-Risques – DUP-ICPE-IOTA – Saint-Claud) ;
- en le consultant à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7 rue de la préfecture à Angoulême (16000) pendant les jours et heures d'ouverture du public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet en mairies de **Saint-Claud** (siège de l'enquête), **Bioussac**, **Champagne-Mouton**, **Nanteuil-en-Vallée** et **Valence**, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Il pourra également :

➤ transmettre ses observations et propositions :

- **par voie postale** à l'attention de Monsieur LAMANT, en mairie de Saint-Claud, 12 rue du Commandant LAPLANTE 16450 Saint-Claud. Elles seront annexées au registre d'enquête et consultables en mairie de Saint-Claud.
- **par voie électronique** à l'adresse : [pref-dig-sbaiss-saint-claud@charente.gouv.fr](mailto:pref-dig-sbaiss-saint-claud@charente.gouv.fr)

Le dossier soumis à enquête publique, les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique : Actions de l'Etat – Environnement-Chasse-Eau-Risques – DUP-ICPE-IOTA – Saint-Claud).

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant :

**Saint-Claud**

le 11 mars 2024 de 9h à 12h

le 13 avril 2024 de 9h à 12h

**Bioussac**

le 18 mars 2024 de 14h30 à 17h30

**Nanteuil en Vallée**

20 mars 2024 de 14h à 17h

**Valence**

le 26 mars 2024 de 14h à 17h

**Champagne Mouton**

le 28 mars 2024 de 9h30 à 12h30

Il transmettra, à la préfète de la Charente, son rapport et ses conclusions qui seront tenus à disposition du public en Préfecture de Charente, en sous-préfecture de Confolens ainsi que dans toutes les mairies concernées pendant une durée d'un an. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

La préfète de la Charente statuera sur la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants de l'Argentor, de la Lizonne et du Son-Sonnette au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement et la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.